

Paris, le 12/05/2023

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021.*

**Décide :**

**Article 1er :** Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de prestations d'entretien des espaces verts des établissements du groupement de de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec l'entreprise RABAT VERDURE pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Au terme du 1<sup>er</sup> marché, une reconduction de deux années supplémentaires est possible.

Le montant du marché est de :

- 2 574 7200.00 MAD TTC pour le groupement, soit 236 436.54 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 27 072.00 MAD pour l'Institut régional de formation, soit 2 486.02 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET